

OIB

Observatoire International du Bonheur



Porte-Parole
Yamouna DAVID
Avocat honoraire



Président
Patrice TACHON
Bâtonnier

Cadre institutionnel

Association Loi 1901 N° W343011113

Siège social : Maison des Avocats, 14 rue Marcel de Serres,
34000 Montpellier – France

www.oib-france.com

secretaire@oib-france.com

Objet social : mener et soutenir des études prospectives sur le bonheur sociétal.
Le Conseil scientifique est composé d'éminents juristes originaires de différentes cultures.

L'OIB

Objectif général

Faire progresser la notion de progrès sociétal en plaçant au centre de la réflexion sur le bonheur, les valeurs fondamentales d'humanité, qui fondent le socle du droit.

Objectifs spécifiques

Participer à la stratégie internationale de recherche pluridisciplinaire et d'innovation en matière de progrès sociétal et de bonheur.

Etre un accélérateur pour tous ceux qui, par le champ de leurs recherches, contribuent à cet objet en créant une synergie entre chercheurs, enseignants, étudiants et citoyens d'horizons différents.

Contribuer à la production de nouvelles connaissances.

Initier l'élaboration d'un droit du progrès sociétal dans une approche respectueuse des diversités culturelles.

Actions

Plusieurs modes d'actions ont été mis en œuvre : un travail de veille, de participation à des réunions de type scientifique comme à des actions expérimentales de terrain et des manifestations destinées au grand public.

De par sa vocation internationale, l'OIB mène depuis 2010 des interventions dans différentes parties du monde.

- Les Assises Internationales du Bonheur, au Théâtre de la Mer à Sète, avec le soutien de la Mairie de Sète.
- Les Journées Mondiales du Bonheur à Paris, Barcelone, Dakar, Pondichéry, etc.
- Ateliers et stand à la Convention nationale des avocats à Nantes,
- La réunion au sommet de l'ONU sur le bonheur et le bien-être,
- « From philosophy to Praxis », Conférence internationale au Bhoutan,
- « LJD weeks » (Law, Justice and Development), organisées par la Banque Mondiale.

À ce jour, l'OIB est la seule institution à promouvoir et étudier les interactions entre le droit et le bonheur.

Le grand chantier

La déclaration d'un droit supra fondamental, d'ordre matriciel, à la recherche du bonheur pour tous les êtres vivants.

En préparation

- Une veille prospective sur le bonheur sociétal et la révolution des nouvelles technologies,
- La mise en place d'une évaluation de l'« empreinte bonheur »



« En ces temps marqués par de graves injustices, des guerres dévastatrices, des déplacements massifs de population, une misère noire et d'autres souffrances causées par l'homme, la Journée internationale du bonheur est l'occasion d'affirmer partout dans le monde que la paix, le bien-être et la joie doivent passer avant tout. »

Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU



Le droit s'invite dans les travaux sur le développement comme un acteur majeur

La création de l'OIB a précédé de peu la Résolution fondamentale du 19 juillet 2011 des Nations Unies destinée à placer le bonheur et le bien-être au cœur des politiques publiques.

Nous voyons émerger une nouvelle génération d'indices qui n'ont plus vocation à mesurer la seule progression d'un bien-être exclusivement fondé sur la notion de richesse matérielle, afin d'appréhender l'homme et son environnement : BNB (Bonheur national Brut), Indice de développement humain (IDH), IBM (indice de bonheur mondial), PID (Produit intérieur doux), DID (Dépense intérieure dure), ITB (Indice trimestriel du bonheur) etc.

La réflexion sur le développement s'affranchit du carcan économique strict pour une approche « plus équitable et plus équilibrée », nécessairement transdisciplinaire, et prenant en compte l'interdépendance des facteurs pouvant contribuer au bonheur et au bien-être, non seulement de l'humanité, mais de l'ensemble du vivant.

Les crises financières et économiques, soulignent l'urgence d'élaborer des référentiels éthiques, juridiques et économiques sains pour une bonne gouvernance.

Les dommages provoqués, dans les autres sphères de la vie, par l'activité économique et financière mal régulées, commencent à être pris en compte notamment via la norme ISO 26000 et la notion de responsabilité sociétale et environnementale des entreprises (RSE).

A l'échelle mondiale, les nouvelles politiques doivent se faire sur le socle de la Justice, valeur fondamentale commune, partagée par tous au même titre que l'aspiration au bonheur.

Le droit à la recherche du bonheur est donc un droit supra fondamental, qu'il convient de définir pour ce 21ème siècle.

« ...Sachant que la recherche du bonheur est un objectif fondamental de l'être humain, Consciente également qu'il faut envisager la croissance économique dans une optique plus large, plus équitable et plus équilibrée, qui favorise le développement durable, l'élimination de la pauvreté, ainsi que le bonheur et le bien-être de tous les peuples... » L'Assemblée générale a proclamé le **20 mars, Journée internationale du bonheur** (Résolution du 28 juin 2012).

Bénédicte Bury

Membre du Conseil national des barreaux, initiatrice de l'Observatoire international du bonheur.

« Je suis heureuse. C'est tellement satisfaisant, lorsqu'on lance une idée, de voir qu'elle est développée, qu'elle est prise à bras le corps, et que Yamouna David, dont le dynamisme n'est plus à démontrer, a pu contribuer à créer l'OIB dans cet esprit là. »



Clare Hart

Présidente, FACE Hérault

« 25 % de notre vie se passe au travail. Maintenant, on ose dire que dans nos entreprises, on a le droit d'être heureux, et ça, c'est déjà une énorme avancée que nous vivons ensemble. »



Doyen Paul-Henri Antonmattei

Professeur, Faculté de droit et de science politique - Université de Montpellier

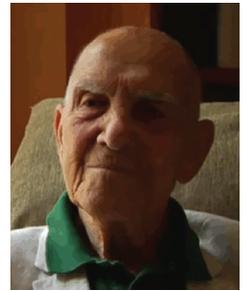
« Le bonheur, et le temps du bonheur n'est pas séquençable. Comment mettre de côté le temps de l'activité professionnelle ? »



Stéphane Hessel

Diplomate, ambassadeur, résistant, militant politique.

« C'est le mot « partager » qui compte pour moi on ne peut pas être heureux tout seul, mais on peut essayer d'avoir une atmosphère de bonheur créée par une façon d'être ensemble. Naturellement pour cela, il faut que les besoins essentiels de ceux qui sont partie prenante soient respectés. »
« Il faut être passionnés ensemble. »



Isabelle Lebourgeois

Ancien aumônier de prison, contrôleur auprès du Contrôleur général des lieux de privation de liberté, et Psychanalyste,

« Lorsqu'on m'a proposé de parler de bonheur en évoquant le thème des prisons, je me suis dit : « c'est une plaisanterie ! Ce n'est pas possible... et pourtant, en creusant un peu... finalement c'est bien quelque chose comme ça vers lequel toute la société doit tendre, au moins retirer du malheur tellement présent. »



Patrick Viveret

Philosophe passeur cueilleur

« Il faut développer un axe appelé TPTS, c'est-à-dire transformation personnelle et transformation sociétale, associés, s'appuyant l'un sur l'autre. Arrêtons de les considérer comme contradictoires. »



Kishor Uprety

Avocat senior, Département juridique de la Banque mondiale

« Il y a un groupe qui définit le bonheur avec les yeux d'un aigle, qui voit tout d'en haut et l'autre qui voit le bonheur, d'en bas, avec la vue d'un crapaud. Il faut synthétiser les deux perspectives. »



Anjani Millet

Ecrivain, photographe, conférencier, australienne et américaine.

« Du bonheur de qui êtes-vous responsable ? Et qui est responsable du vôtre ? C'est-à-dire qui affecte votre bonheur et le bonheur de qui vous affectez ? Et cela, inclue aussi les animaux, les plantes, la planète. Tout ce à quoi vous pouvez penser, qui affecte votre bonheur ou dont vous affectez le bonheur. Il faut être conscient de notre impact sur le bonheur des autres. »



Lyömbo Dordji Wangdi

Ministre du travail et des ressources humaines du Bhoutan

« La chose plus chère au cœur des hommes doit être la paix sociale, et la chose la plus importante pour la paix sociale, doit être l'Etat de droit. »

